

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 4 mars 2019 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absence motivée :

M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut

Présence dans la salle : Trois (3) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1903-058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 février 2019
- 0.5 Adoption du pv de la séance extraordinaire du 12 février 2019
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Équité Outaouais Financement
- 110-02 Construction du garage municipal – certificat de paiement # 5
- 110-03 Congrès COMBEQ – autorisation d'inscription
- 110-04 La Tournée des petites écoles – demande d'appui
- 110-05 MRCVG – programme de cloches de récupération de textiles
- 110-06 Renouvellement du programme d'initiation au golf
- 110-07 Piscine Maniwaki – politique 2019
- 110-08 Reconduction du programme des couches lavables
- 110-09 ABVLBS – contribution financière 2019
- 110-10 APLC – contribution financière 2019
- 110-11 Demande de gratuité de la salle – Mireille Cournoyer
- 110-12 Rallye Perce-neige – autorisation de paiement frais de transport
- 110-13 911 – Volet 2
- 110-14 Les Industries Galipeau – autorisation de paiement de factures pour services rendus

110-15 Réponse Blue Sea – droit payable carrières sablières

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 26 février 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 26 février 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 février 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 février 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 MTMDET – chemin de l'Entrée Nord
- 800-02 Municipalité de Cayamant – opposition au registre des armes à feu
- 800-03 MAMH – Équilibrage du rôle d'évaluation

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1903-059

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1903-060

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU
12 FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1903-061

**POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC ÉQUITABLE EN SANTÉ, EN
ÉDUCATION ET EN JUSTICE SOCIALE ENTRE L'OUTAOUAIS ET LES
AUTRES RÉGIONS COMPARABLES AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

CONSIDÉRANT QUE le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines appuie la campagne d'Équité Outaouais de demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

ADOPTÉE

R1903-062

**CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – CERTIFICAT DE PAIEMENT
5**

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 5^e versement dans le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 65 506.50\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un déboursé d'un montant de 65 506.50\$ en plus des taxes applicables, au nom de l'entrepreneur Vamaya, et ce conformément au certificat de paiement no 5 déposé par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

R1903-063

**CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN
BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)**

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2019 de la COMBEQ sera tenu au palais de congrès de Québec, les 2, 3 et 4 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent qu'il serait bénéfique pour la Municipalité que l'inspecteur municipal participe au congrès.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription de M. Alain Caron, inspecteur au congrès de la FQM, par conséquent autorise en plus des frais d'inscription, les frais de déplacement habituels.

ADOPTÉE

R1903-064

LA TOURNÉE DES PETITES ÉCOLES – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vallée enseignant à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG) demande un appui au conseil au nom du comité organisateur du projet de la CEHG d'activités physiques « La Tournée des petites écoles », activité qui permettrait à des élèves des écoles secondaires de la région de parcourir à vélo chacun des établissements du primaire afin de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'appui et que les membres du conseil saluent l'initiative du comité organisateur, d'encourager l'activité physique chez les jeunes. De plus le conseil est d'avis que ce type d'activité physique ne peut qu'être bénéfique pour la santé physique des enfants, en plus de contribuer à ce qu'il soit mieux dans leur peau.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
appuyée par Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER les organisateurs dans l'organisation de l'événement La Tournée des petites écoles et par conséquent :

AUTORISE les organisateurs de circuler en vélo sur le réseau routier lors de la tenu de l'événement, et ce, conditionnellement à ce qu'il y ait un encadrement adéquat pour les enfants;

D'AUTORISER l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel (CMC) de Messines (à titre gratuit) lors de la journée du 15 mai 2019, dont les organisateurs souhaitent offrir un souper aux participants et d'utiliser la salle comme dortoir;

DE fournir un foyer extérieur permettant de faire un feu de joie dans le stationnement du CMC, ainsi que l'utilisation d'un projecteur et d'un écran.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Considérant qu'il a déjà une réservation de prévue dans la salle (entre 16h et 19h), la présente autorisation d'utilisation du CMC est conditionnelle à ce qu'une solution soit trouvée pour accommoder le groupe ayant déjà une réservation.

R1903-065

MRCVG – PROGRAMME DE CLOCHES DE RÉCUPÉRATION DE TEXTILES

CONSIDÉRANT QUE l'action 17 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 prévoit le déploiement de cloches de récupération de textiles sur le territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE le service d'Hygiène du milieu – Environnement de la MRC sollicite la Municipalité de Messines en lui offrant la possibilité de recevoir à titre gratuit une cloche de dons qu'elle pourrait installer près du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre et est favorable à la disposition d'une cloche de don sur le terrain du CMC.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyer par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la MRC de livrer et installer une cloche de don sur le terrain du CMC.

QU'en plus d'autoriser la cloche sur sa propriété, le conseil s'engage à assurer la surveillance, le bon fonctionnement de cette dernière et de faire vider la cloche lorsque pleine et en transporter le contenu au CARRO à Maniwaki.

ADOPTÉE

R1903-066

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'INITIATION AU GOLF, INSTAURÉ PAR LE CLUB DE GOLF ALGONQUIN

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Algonquin offre aux enfants de la région depuis quelques années un programme d'initiation au golf;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de programme répond à la vision du conseil qui souhaite encourager l'activité physique chez les jeunes de la municipalité et dont la Municipalité y participe annuellement en défrayant les coûts d'inscription des jeunes de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite reconduire sa participation dans le programme d'initiation au golf pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget, des sommes ont été réservées à même le budget dans le cadre de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyé par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil s'engage à rembourser les coûts d'inscription des jeunes qui souhaiteront faire partie du programme d'initiation au golf proposé par le Club de golf Algonquin et ce au coût de 100\$ par enfant. Pour être admissible au remboursement, l'enfant inscrit devra être résident de la municipalité de Messines.

QUE le conseil autorise le déboursé des inscriptions sur présentation de pièces qui justifient les critères énumérés ci-dessus

ADOPTÉE

R1903-067

PISCINE MANIWAKI – POLITIQUE 2019 DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION POUR LES COURS DE NATATION OU DE SECOURISTE

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de piscine publique sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki à une entente d'utilisation de la piscine du Château Logue et par conséquent offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Messines souhaite reconduire sa politique de remboursement afin d'aider les parents résidents de la municipalité à rembourser les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offerts par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l'inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50\$ par participant pour l'année 2019.

D'AUTORISER le remboursement sur réception d'une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

R1903-068

PROGRAMME 2019 DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reconduire son programme d'aide financière aux jeunes familles qui s'engagent à utiliser des couches lavables au lieu de couches jetables traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que l'utilisation de couches lavables permet des économies considérables et une réduction non négligeable des matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une telle mesure s'inscrit dans un programme de développement durable au plan économique, social et environnemental. Une telle mesure rencontre le principe des 3 RV, réduction, réemploi et recycler.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise, un remboursement de 50% du coût d'achat de couches lavables neuves, jusqu'à un montant maximum de 100\$ par enfant (une seule subvention accordée par enfant) et ce, sur réception des pièces justificatives, tel que suit à savoir :

- Preuve de naissance (photocopie du certificat de naissance ou de la déclaration de naissance de l'enfant (la déclaration de naissance est remise par le centre hospitalier);
- Pièces d'identité indiquant votre nom (demandeur) et votre adresse, telle qu'un permis de conduire, compte de téléphone ou un compte d'électricité;
- Facture détaillée provenant du magasin où les couches neuves ont été achetées. La facture (copie originale) devra, en plus d'identifier clairement le nom et les coordonnées du magasin, fournir les renseignements suivants :
 - Nom du parent déposant la demande de contribution financière.
 - La date d'achat.
 - Le nombre de couches achetées, le prix unitaire, le montant total de la facture. Les taxes applicables devront être calculées à part.
 - Une ou plusieurs factures peuvent être déposées pour un même enfant. Le montant total de la subvention ne pourra dépasser le montant maximal de 100\$ par enfant.

ADOPTÉE

R1903-069

ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS) – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ABVLBS a déposé, auprès des municipalités de Blue Sea et de Messines, une demande de contribution financière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la Municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande de contribution financière par les membres du conseil, une somme de 1 500.00\$ a été réservée à même le budget 2019 pour cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,

Appuyée par Annie Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une aide financière à l'ABVLBS pour l'année 2019 au montant de 1 500.00\$;

QUE le conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

ADOPTÉE

R1903-070

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS DES CÈDRES (APLC) – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'APLC a déposé, auprès de la Municipalité de Messines, une demande de contribution financière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la Municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande de contribution financière par les membres du conseil, une somme de 1 500.00\$ a été réservée à même le budget 2019 pour cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une aide financière à l'APLC pour l'année 2019 au montant de 1 500.00\$;

QUE le conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

ADOPTÉE

R1903-071

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POUR DES COURS DE DANSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre à titre gratuit l'utilisation de la salle à l'entreprise Zone concept Santé de Maniwaki, et ce, afin d'offrir des cours de danse à des résidentes de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Zone concept Santé a choisi de mettre fin au cours de danse qu'elle offrait à Messines et par conséquent ne desservira plus le groupe de Messines;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datant du 28 février 2019, madame Mireille Cournoyer, résidente du 6 chemin du Lac Lacroix Sud, sollicite le conseil afin de conserver le bloc horaire laissé vacant par Zone concept Santé, et ce, afin de continuer à offrir les cours de danse;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le bloc horaire laissé libre par Zone concept Santé soit maintenu, et ce, afin de permettre à madame Mireille Cournoyer de continuer d'offrir les cours de danse au groupe de femmes résidentes de Messines.

ADOPTÉE

R1903-072

RALLYE PERCE-NEIGE ÉDITION 2019 – FACTURE DE TRANSPORT A. HEAFEY INC

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 1410, provenant de l'entreprise Transport A. Heafey inc., pour le transport par autobus dans le cadre du Rallye Perce-neige édition 2019, pour la somme de 880.00\$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE

R1903-073

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves St-Jacques
Appuyé par Jean-Guy Carignan
Et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 116 600\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Bouchette pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise monsieur Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

R1903-074

LES INDUSTRIES GALIPEAU - AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES RENDUS

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 931.26 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6900	513.52 \$
6917	324.32 \$
6918	93.42 \$
TOTAL	931.26 \$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

R1903-075

MUNICIPALITÉS DE BLUE SEA ET MESSINES - ENTENTE DE PARTAGE DES SOMMES PERÇUES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET LES SABLÈRES

CONSIDÉRANT QU'UNE entente a été convenue entre les municipalités de Blue Sea et de Messines sur le transfert de redevances que la Municipalité de Blue Sea perçoit sur les substances achetées chez le fournisseur Carrière Tremblay et Fils par la Municipalité de Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jim Smith, de signer au nom de la Municipalité, l'entente portant le numéro 2019-0402

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1903-076

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 28 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 28 février 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 8 019.47\$.

ADOPTÉE

R1903-077

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 01 au 28 février 2019, pour la somme de 50 523.97 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
2	Chèques fournisseurs émis	211.43 \$
37	Prélèvements électroniques	50 312.54 \$
	TOTAL :	50 523.97\$

ADOPTÉE

R1903-078

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 31 janvier au 26 février 2019, dont celle-ci représente la somme de 42 477.99 \$

ADOPTÉE

R1903-079

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 31 janvier au 26 février 2019, dont celui-ci représente une somme de 5 878.86 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1903-080

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever la séance régulière à 19h40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier